

PASS – L.AS

DEROULÉ ET ATTENDUS DU JURY

2nd GROUPE D'ÉPREUVES

Les épreuves du second groupe sont constituées de deux épreuves orales anonymes.

Les épreuves orales, d'une durée de 10 minutes chacune, consiste en un entretien, en langue française, avec les membres du jury.

Les épreuves ne se succèdent pas et se déroulent de la manière suivante :

- 10 minutes pour la présentation et la discussion autour du document,
- 10 minutes pour la présentation et la discussion autour d'une problématique complexe.

❖ **Analyse et présentation du document**

Le candidat choisit parmi deux sujets issus d'une banque de sujets sélectionnés par le jury. Les articles sont en français. Le candidat prend connaissance de la page de garde de chacun des deux articles, qui reprend le titre du document, ainsi que trois mots-clés. Le candidat, dans un délai d'une minute maximum, fait son choix entre les deux sujets. Le candidat confirme alors son choix par un émargement. Ce choix est définitif.

Un temps de préparation à l'analyse du document lui est accordé.

Le jury attend du candidat qu'il présente une synthèse du document, expose son analyse en trois minutes maximum.

Le candidat doit démontrer sa capacité à comprendre un document et à en restituer, dans le temps imparti, l'intérêt du sujet, son contexte et ses limites. Pendant les sept minutes restantes, il doit être en capacité de pouvoir répondre aux questions des membres du jury. Le candidat restitue l'exemplaire du document choisi ainsi que l'ensemble de ces notes avant de quitter la salle.

Les critères d'évaluation sont :

- Capacité à contextualiser le sujet traité
- Capacité à identifier le questionnement du document
- Capacité à structurer sa présentation
- Capacité à discuter des analyses
- Capacité à gérer la pression (posture, stress ...)
- Maîtrise raisonnée du temps
- Capacité à enrichir les échanges de sa propre expérience
- Capacité à répondre de manière argumentée aux questions du jury

L'analyse et la présentation du document sont notées sur 20 points.

Le jury se réserve le droit d'accorder des points de jury.

❖ **Analyse et discussion autour d'une problématique complexe**

Le candidat prend connaissance de deux propositions de sujets pour l'oral de problématique complexe. Puis, dans un délai de 30 secondes maximum, choisit un des deux sujets proposés. Le candidat confirme alors son choix par un émargement. Ce choix est définitif.

Un temps de préparation sur table de 2 minutes lui est ensuite accordé.

Le jury attend du candidat qu'il présente son analyse de la situation, expose son analyse en 2 à 3 minutes maximum.

Le candidat doit démontrer sa capacité à comprendre une problématique complexe et à en restituer, dans le temps imparti, l'intérêt du sujet, son contexte et ses limites. Pendant les 7 à 8 minutes restantes, il doit être en

capacité de pouvoir répondre aux questions des membres du jury.

Les critères d'évaluation sont :

- Empathie
- Construction du discours, fluidité des propos
- Flexibilité
- Gestion du stress
- Dynamisme

L'analyse et la discussion autour d'une problématique complexe sont notées sur 20 points.

Le jury se réserve le droit d'accorder des points de jury.

Tout au long de ces entretiens le jury apprécie les compétences de savoir-être du candidat (écoute, maîtrise de soi, gestion du stress...).

A l'issue des épreuves orales, une note globale est calculée selon les coefficients suivants :

- 0.5 pour l'analyse et la présentation du document -;
- 0.5 pour le projet de formation et professionnel.

A l'issue du second groupe d'épreuves, le jury établit, par ordre de mérite, la liste des candidats admis (MMOP) ou admissibles (R) pour chaque formation de MMOP/R.

Le classement prend en compte à hauteur de 70% la note obtenue lors du premier groupe des épreuves et à hauteur de 30% les notes obtenues aux épreuves du second groupe des épreuves.

Le jury se réserve le droit d'accorder des points de jury.